

30.07.2007 - 11:45 Uhr

Bayer prend des mesures contre l'utilisation abusive de sa marque: Des matelas vendus de manière illicite sous le nom de Bayer

Zurich (ots) -

Depuis peu, des matelas et autres accessoires pour le lit tels que protège-matelas pour traitements par résonance magnétique, portant de manière illicite le nom de Bayer ou la célèbre marque Bayer en forme de croix, sont en vente en Suisse et dans d'autres pays européens.

Or, Bayer ne fabrique ni ne distribue de tels produits finis. De même, Bayer se désolidarise formellement des affirmations relatives à la santé émises par les distributeurs de ces produits, selon lesquelles par exemple certaines substances absorbées par la peau seraient favorables à la santé. De telles affirmations n'ont en aucun cas été autorisées par Bayer.

Les matelas proposés, portant le nom Bayer et la marque Bayer en forme de croix, sont généralement vendus par des voies de vente directe, en particulier dans le cadre de voyages à caractère commercial. Bien souvent, les consommateurs sont tout d'abord informés par écrit qu'ils ont prétendument gagné un concours et sont récompensés par une excursion d'une journée qui débouche sur une vente.

Bayer AG a entrepris des actions en justice contre nombre d'entreprises actives de la sorte et va se défendre contre toute utilisation abusive de sa marque et contre tout préjudice porté à sa réputation.

Contact:

Sara Käch
Tél.: +41/44/465'83'21
E-Mail: sara.kaech.sk@bayer.ch
Internet: www.bayer.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003536/100540273> abgerufen werden.